

COMMISSION ELECTORALE

PROCES-VERBAL N°3 DU 17 NOVEMBRE 2016

SAISON 2016/2017

Présents :

Georges GUILLET, Président de la Commission Electorale

René CORNIC, Membre de la Commission Electorale

Par téléphone : Claude DENGREVILLE, Membre de la Commission Electorale

Par messagerie : Serge CORVISIER, Membre de la Commission Electorale

Points traités.

1 - AG Fédérale du 8 janvier 2017

La Commission Electorale constate que le délai d'inscription des délégués de Ligues à J-30 à cette AG ne peut être respecté en raison des dates de leur élection en AG de Ligues.

Dans le cadre du processus de fusion des ligues, la Commission Electorale considère admissible une dérogation sur ce point.

2 - GSA autorisés à voter

Pour pouvoir exprimer ses voix, la Commission Electorale rappelle que le GSA doit être régulièrement affilié et en particulier que les licences de son Président et de son Trésorier soient intégralement validées à J-30 de l'AG de Ligue.

L'affiliation de base des GSA permet aux licenciés de pratiquer le Volley-Ball, mais le droit de vote des GSA requiert des conditions supplémentaires relatives aux fonctions des dirigeants de chaque GSA.

La Commission Electorale admet cependant de corriger une erreur administrative d'un GSA pour laquelle le Trésorier, dont la position est dûment certifiée par les Procès-Verbaux du club, n'était pas indiqué comme tel et était correctement licencié à J-30.

.../...

3 - AG de ligue en deux lieux

Certaines Ligues ont déjà élu leurs délégués à l'AG FFVB et leurs représentants territoriaux au Conseil d'Administration fédéral.

Il ne reste aux GSA de ces Ligues qu'à voter pour les listes de candidats au CA.

Pour les Ligues se trouvant dans cette situation, la Commission Electorale considère que l'Assemblée Générale peut se dérouler sans quorum, car elle ne délibèrera pas et ne prendra aucune décision la concernant.

Ses votes rejoindront ceux des autre Ligues pour être dépouillés le 21 décembre 2016.

La Commission Electorale admet aussi que, dans ce cas, l'Assemblée Générale, qui est plutôt un rassemblement des GSA, puisse se tenir en deux lieux.

Georges GUILLET

Président de la Commission Electorale

René CORNIC

Secrétaire de séance